

# Les Infos de Base

mercredi 30 avril 2008  
volume 11, numéro 18  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Quoi de neuf dans *Accès Légal*  
*Nouvelle coloration des liens hypertextes*  
*Ajout du nom des fichiers des Infobases*  
*Ajout de la Loi de l'Impôt sur le revenu*  
*Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec*  
*Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'Infobase *Lois du Canada*  
**ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup> — formation continue gratuite

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 18 du 30 avril 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 mai 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 18 du 30 avril 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 17 du 26 avril 2008.

Tous les règlements sous D-13.1, D-15, F-4.1, M-13.1, P-29.1 et T-8.1 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 mai 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 18 du 30 avril 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 17 du 26 avril 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 9 du 30 avril 2008. Les modifications apportées par L.C. 2008, ch. 1, 5, 7, 13 et entrées en vigueur au 30 avril 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 avril 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 avril 2008.

Dans son édition de mai, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 018 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés depuis la dernière édition : Code de déontologie, Comité consultatif, Comité de discipline, Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, Commissaire à l'assermentation pour le Québec, Conseil, Conseil en loi de la reine, Conseiller de la reine, Corporation municipale, Corporation scolaire, devoir, Éditeur officiel du Québec, Établissement conventionné, être, Fonds de l'état civil (loi), Fonds des registres du ministère de la Justice (loi), Grand sceau (du Québec), Huis clos, Huis clos (À), Infirmable, Infirmatif, Infirmité, Infirmer, Jour juridique, Jour non juridique, Juridiction arbitrale, Jurisconsulte, Loi d'ordre public, loi privée, loi prohibitive, loi publique, Moyen de droit, Moyen de fait, Notaire général du Québec, Notarial, Notariat, Pouvoir, Proclamation, Procureur, Procureur aux poursuites criminelles et

pénales, Procureur de la Couronne (év.), Procureur général (du Québec), Régie, Registre des droits réels d'exploitation de ressources de l'État, Registre minier (év.), Règle de pratique, Rôle, Rôle de la valeur locative, Rôle d'évaluation foncière, Société d'État, Sous-ministre, Sous-procureur général, Sous-procureur général adjoint, sous-registraire adjoint, sous-registraire du Québec, Sous-registraire adjoint, Substitut du procureur général (év.), Syndic, Syndic adjoint, Taxe d'affaires, Taxe foncière, Taxe scolaire.

## Quoi de neuf dans Accès Légal

### Nouvelle coloration des liens hypertextes

Nous avons uniformisé la couleur des liens hypertextes pour tous les produits de la bibliothèque Accès Légal.

Les liens pointant sur information dans la même Infobase sont soulignés et en vert (e.g. [lien interne](#)).

Les liens pointant sur information dans une autre Infobase sont soulignés et en rouge foncé (e.g. [lien externe](#)).

Les liens pointant sur information située dans l'Internet ou sur adresse de courriel sont soulignés et en violet (e.g. [lien web](#)).

Les liens pointant vers une définition d'un terme juridique du *Dictionnaire du Droit québécois* sont soulignés et en bleu foncé (e.g. [lien au Dictionnaire du Droit québécois](#)).

Rappelons également que tous les articles des lois et des règlements sont liés avec leur contrepartie dans l'autre langue. Ce lien n'a aucune apparence pour des raisons esthétiques, mais il est présent sur tous les nos d'articles.

### Ajout du nom des fichiers des Infobases

Pour obtenir un affichage bilingue (version française et anglaise côte-à-côte) il faut ouvrir manuellement la deuxième infobase et donc en connaître le nom de fichier.

Tous les noms de fichier ont été ajoutés en texte caché dans l'infobase de lancement (al.nfo).

Pour les voir, sélectionnez l'option **Caché** du menu **Affichage**.

### Ajout de la Loi de l'Impôt sur le revenu

L'*Infobase Lois du Canada* a été complétée en y intégrant le texte intégral de la *Loi de l'Impôt sur le revenu*, L.R., 1985, ch. 1 (5e suppl.), a été intégré à *Accès Légal*. Cette loi sera désormais mise à jour en même temps et à la même fréquence que le reste de la bibliothèque *Accès Légal*.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques*, L.Q. **2007, c. 38**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Code de déontologie des arpenteurs-géomètres*, R.R.Q., 1981, c. **A-23**, r. 4, aa. 1.03, 3.01.02, 3.02.02, 3.02.07, 3.04.01, 3.05.01, 3.05.02.01-3.05.05, 3.06.03-3.06.05, 3.08.04.01, 3.08.05.01, 4.01.01, 4.02.03, 5.01.04, 5.01.07, 6.03-6.05, intitulé de la Section VII, 7.01, 7.02, 7.03.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des arpenteurs-géomètres*, D. 356-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1843, aa. 1-20.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 357-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1846], nouveau.

*Règlement sur l'exercice de la profession d'optométriste en société*, [R.R.Q., c. C-26, D. 362-2008, du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1856], nouveau.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 24.2], aa. 1, 2, 6-8.

*Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, D. 359-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1851, aa. 1-3.

*Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 24.3], aa. 1, 2, 4-7.

*Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec*, D. 360-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1852, aa. 1-4.

*Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique*, [R.R.Q., c. C-26, r. 133.3], titre, titre de la section I, aa. 1, 3, titre de la section II, 3.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique*, D. 358-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1849, aa. 1-4.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute*, [R.R.Q., c. C-26, r. 140.2], remplacé.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*, D. 357-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1846, a. 17

*Règlement sur les activités de pêche*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 2], aa. 2.1, 3.1, ann. I, II.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités de pêche*, D. 379-2008 du 16-04-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 1874, aa. 1-3.

*Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, [R.R.Q., c. **I-13.3**, r. 3.1], aa. 22, 23.

*Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, D. 380-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1875, aa. 1, 2.

*Code de déontologie des médecins vétérinaires*, [R.R.Q., c. **M-8**, r. 4.01], aa. 1.1, 1.2, 3-6, 8-14, 17, 19-22, 24-28, 31-33, 35, 38, 39, 41, 42, 44, 45, intitulé de la sous-section 2 de la section IV, 46-51, intitulé de la sous-section 3 de la section IV, 53-56.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des médecins vétérinaires*, D. 364-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1864, aa. 1-47.

*Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 1.3], aa. 8.6, 8.7, ann. I-IV.

*Règlement modifiant le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins*, D. 365-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1871, aa. 1-4.

*Orientations et mesures du ministre de la Justice en matières d'affaires criminelles et pénales*, [R.R.Q., c. **M-19**, r. 0.1].

*Orientations et mesures du ministre de la Justice*, Décision du 10-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1878.

*Règles de procédure de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8964 du 18-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1889], nouveau.

*Règles de procédure de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 5], remplacé.

*Règles de procédure de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, Décision 8964 du 18-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1889, a. 62.

*Règlement sur la contribution des acheteurs de pommes de terre prépelées à l'Association des transformateurs de*

*légumes frais du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 315], a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la contribution des acheteurs de pommes de terre prépelées à l'Association des transformateurs de légumes frais du Québec*, Décision 8961 du 17-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1889, a. 1.

*Code de déontologie des optométristes du Québec*, [R.R.Q., c. **O-7**, r. 2.2], aa. 14, 16, 24, 30, 30.1, 32.1, 33, 33.1, 37, 38.0.1, titre de la section VII, 39, 39.1-39.7, 51.01, 52.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des optométristes du Québec*, D. 363-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1861, aa. 1-5.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec*, [R.R.Q., c. **T-5**, r. 6.4], aa. 2, 5, 8-10.

*Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec*, D. 361-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1854, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la Gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, ann. III.

*Décret modifiant l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques*, DORS/2008-110 du 10-04-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 697, a. 1.

*Code canadien du travail*, L.R.C. 1985, ch. **L-2**, aa. 247.5-247.97.

*Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, L.C. 2008, ch. 15, a. 1.

Le texte intégral de la *Loi de l'Impôt sur le revenu*, **L.R., 1985, ch. 1 (5e suppl.)**, a été intégré à *Accès Légal*.

*Nouveau texte.*

*Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane*, L.C. **2008, ch. 13**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

*Loi sur l'Emploi dans la fonction publique*, L.C. **2003, ch. 22, art. 12 et 13**, a. 41.1.

*Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, L.C. 2008, ch. 15, a. 6.

*Loi sur la Protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, L.C. **2000, ch. 5**, ann. 2.

*Décret modifiant l'annexe 2 de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, DORS/2008-114 du 17-04-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 707, a. 1.

*Loi sur les Banques*, L.C. **1991, ch. 46**, a. 436.1.

*Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)*, L.C. 2005, ch. 3, a. 10.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup> — formation continue gratuite

Avec le retour du printemps, faites le ménage de vos connaissances pour l'utilisation de notre logiciel avec notre offre de formation continue gratuite!

Nous vous offrons deux méthodes pour rafraîchir vos connaissances :

Utilisez notre **service d'assistance téléphonique sans frais** : donnez-nous un coup de fil pour mettre à jour, en quelques minutes, une technique de recherche ou d'impression;

Profitez d'une **formation gratuite et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche.

Vous avez en main la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale** sur le marché. Utilisez-la pleinement!